



Traité Troumot

Michna 9 - Chapitre 10

חגבים טמאים שנכבשו עם חגבים טהורין, לא פסלו את ציר;
הuid רבי צדוק על ציר חגבים טמאים, שהוא טהור.

Lorsque des sauterelles impures (dans le sens où elles appartiennent à une catégorie interdite à la consommation) ont été mises en conserve avec des sauterelles pures (permises à la consommation) : les impures ne rendent pas le jus interdit à la consommation. Rabbi Tsadok a témoigné à propos du jus des sauterelles impures, qu'il est pur.

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions